

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise ASSAD, Maire.

N°5/09

DEL N°2023-23

Date d'affichage : 03 juillet 2023

Présents : Françoise ASSAD (Maire)

Jean-Jacques BORDENAVE – Valérie LEFEBVRE – Didier PRAT (adjoints)

Claudine LEPRETRE - Daniel KIRCHER – Agnès CHARBONNEAU - Jean-Paul LESTELLE – Sébastien SARASA - Jenny STUT – Josette PRAT.

Absents représentés : néant

Absents non représentés : Pierre NADAL - Jean-Luc CANNERE – Laure LABAT - Loïc DUMONT.

Secrétaire de séance : Valérie LEFEBVRE.

Date de la convocation : le 05 juin 2023

**OBJET : Mise à disposition gratuite des salles municipales à l'association GYM
VOLONTAIRE.**

Il est rappelé la demande faite à l'association GYM VOLONTAIRE de verser un loyer pour l'occupation des différentes salles communales aux fins d'y dispenser les activités proposées à leurs adhérents. Cette décision était motivée par le fait que cette association n'a pas le siège social à Bidos. Cependant, il est rappelé l'historique et le partenariat instauré depuis plusieurs années entre la municipalité de Bidos et l'association.

Aussi, après nouvelle analyse du sujet, la commission adhoc propose au conseil Municipal de mettre gratuitement à disposition de l'association Gym Volontaire les salles municipales dans la limite de 10 heures d'activités par semaine. Ce quota pourrait être revu chaque année. Par ailleurs, aucun stockage de matériel ne devra être effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de suivre l'avis de la commission en proposant la mise à disposition gratuite des locaux de la commune à l'association GYM VOLONTAIRE dans la limite de 10 heures par semaine ;
- **CHARGE** Madame le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 juin 2023

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Françoise ASSAD

